

Conseil Communautaire - Convocation -

Madame, Monsieur, Chèr(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil communautaire qui aura lieu le :

Jeudi 17 novembre 2022, à 19h00, Salle des fêtes d'Arcey (25750)

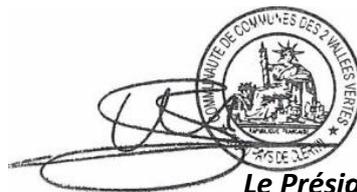
ORDRE DU JOUR

Préambule : Intervention du CNAS

Rendu au conseil communautaire des délégations du Président pour le mois d'octobre 2022

- 1) Projet de territoire : Assistance par le Cabinet AGORA
- 2) Conventonnement avec l'incubateur régional DECA - BFC
- 3) DM sur budget annexe « Régie eau »
- 4) DM sur budget annexe « Régie assainissement »
- 5) DM sur budget principal
- 6) Subventions aux associations– 2ème semestre 2022
- 7) Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CAF du Doubs et la CC2VV
- 8) Habitat : convention avec le PETR du Doubs central
- 9) Modification du poste d'agent d'accueil de la CC2VV
- 10) Avenant au marché public « Travaux d'interconnexion de Glainans »
- 11) Questions diverses

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.



**Le Président,
Bruno BEAUDREY**

POUVOIR

Je soussigné(e) M. (Mme) :

Agissant en qualité de conseiller communautaire

pour la Commune de :

et empêché(e) d'assister à la réunion du Conseil communautaire du **17 novembre 2022**

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

À M(me).....

Fait à

Le

Signature

*(Faire précéder la signature de la
mention manuscrite
« BON POUR POUVOIR »)*

Document à transmettre le plus tôt possible à Marie-Hélène GIBEY à la CC2VV à l'adresse suivante :
marie-helene.gibey@cc2vv.fr et à remettre au mandataire

Ce pouvoir est à utiliser dans les cas suivants :

- **Communes membres qui n'ont pas de conseiller suppléant (2 délégués ou +)** : le conseiller empêché peut donner pouvoir à n'importe quel autre conseiller **communautaire** de son choix, pour voter en son nom, y compris ceux d'une autre commune. En effet, les membres du Conseil forment un seul et même collège électoral.
- **Communes membres qui n'ont qu'un conseiller titulaire** : le conseiller suppléant représente le conseiller titulaire (*sans qu'il soit nécessaire de rédiger un pouvoir*). Si les conseillers titulaires et suppléants sont empêchés, le titulaire peut donner procuration à un autre membre du conseil communautaire.